

Québec, le 3 septembre 2010

Monsieur Vincent Guay  
Directeur général  
Cégep de Victoriaville  
475, rue Notre-Dame Est  
Victoriaville (Québec) G6P 4B3

## **Objet : Suivi de l'évaluation de la composante de la formation générale**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué, en 2002, le suivi de l'évaluation de la composante de la formation générale offerte au Cégep de Victoriaville. Elle concluait que les actions prises répondaient de façon satisfaisante à la recommandation relative à l'approfondissement des résultats de l'évaluation. Cependant, malgré des améliorations, les actions en cours devaient être complétées en lien aux deux autres recommandations portant sur la simplification des modes d'évaluation et leur capacité à bien mesurer l'atteinte des objectifs, et sur le rétablissement des communications afin de permettre l'émergence d'un leadership mobilisateur. La Commission concluait qu'elle s'attend à recevoir la PIEA révisée et le reflet de son application dans les plans de cours ainsi qu'un bref rapport sur la mise en place des structures de gestion actuellement à l'étude. Lors de sa réunion tenue le 2 juillet 2009, la Commission a pris connaissance des suites apportées par le Cégep de Victoriaville au rapport d'évaluation de la composante de la formation générale.

Le Collège a modifié sa PIEA de façon à ce qu'un étudiant ne puisse réussir le cours sans s'être présenté à l'évaluation finale de cours puisque celle-ci doit évaluer l'intégration des apprentissages et qu'elle est un facteur de réussite du cours dont la pondération minimale est maintenant de 40 %. Aussi, les modes d'évaluation sont modifiés en abolissant le double seuil. Les travaux du Collège dans le cadre de l'évaluation du programme *Sciences de la nature* confirment l'importance de l'évaluation finale de cours pour mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards. L'élaboration d'un nouveau guide de

rédaction de plans de cours devrait également permettre d'éclaircir les modes d'évaluation à inscrire dans les plans de cours. La Commission juge que les actions entreprises par le Collège sont pertinentes pour répondre à la recommandation portant sur la simplification des modes d'évaluation.

Le Collège a créé une table de concertation de la formation générale et a formalisé, par la mise en œuvre d'une nouvelle politique institutionnelle de gestion des programmes d'études, la prise en charge de la formation générale dans la gestion et l'évaluation de programmes comme en témoignent l'évaluation du programme *Arts et Lettres*, profil culture et communication, de même que le devis d'évaluation du profil langues modernes du programme *Arts et Lettres*. La Commission estime que ces actions sont suffisantes pour répondre adéquatement à la recommandation portant sur la révision des structures permanentes de gestion afin de permettre une meilleure communication entre les différents intervenants, en particulier entre les professeurs de la formation générale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. Daniel Mercier, directeur des études